



NUMERO

19

# L'ABLUTIEN



FEVRIER 2003

# POTHELET



- TERRASSEMENT
- TRAVAUX PUBLICS
- DEMOLITION
- TRAVAUX VITICOLES

**03 26 54 02 88**

*28, Rue Léon BOURGEOIS*  
**51530 PIERRY**



## Le Mot, du **MAIRE**

**2002** a été une année de dossiers et de manifestations locales. Après l'ouverture du groupe scolaire primaire puis les travaux de sécurité routière, le Conseil Municipal a ouvert deux dossiers dont l'étude se poursuivra en 2003 :

- l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), anciennement dénommé Plan d'Occupation des Sols (P.O.S). Ce document va notamment déterminer l'avenir paysager et démographique de notre commune au cours des 10 , voire des 20 prochaines années. En temps utile, vous serez invité à une réunion publique où sera présenté le projet élaboré par la Commission Municipale d'Urbanisme et vos élus.
- la seconde étude concerne les travaux d'hydraulique à entreprendre en milieu viticole. Après le choix du bureau spécialisé, la demande de subvention relative aux frais d'étude vient d'être déposée à l'Agence de Bassin Seine-Normandie.

Quant aux nombreuses manifestations locales dont certaines sont illustrées en page vie locale, il faut retenir un moment très fort : l'exposition cartes postales et documents, préparée par la Commission Municipale Culture et Spectacles avec le concours de l'OPHIR. Plus de 1000 visiteurs, de l'émotion, de la nostalgie et un attachement profond à la vie locale, à la vie de tous les jours, ce qui renforce la volonté de maintenir l'identité de la commune en matière d'intercommunalité.

Décision irréversible, les communes célibataires doivent se marier. Il sera donc essentiel de réussir les fiançailles afin que chaque commune puisse continuer à garder son identité. En 2003, vos élus suivront également les travaux rue du Bauchet, la réfection de la toiture de l'ancienne école de garçons et la création du site internet de la commune.

A bientôt dans le Petit Ablutien.

J.BARROIS

## COMPTE ADMINISTRATIF 2001

Compte de résultats, par opposition aux budgets primitif et supplémentaire, le compte administratif fait apparaître les dépenses et les recettes réelles enregistrées du 1er Janvier au 31 Décembre 2001 (en Francs).

### Section de Fonctionnement

#### Dépenses :

Charges à caractère général :		1.965.437,98 F
déchets ménagers	437.099 F	
entretien voirie et réseaux	292.324 F	
éclairage public et bâtiments	214.785 F	
entretien bâtiments	164.515 F	
etc...		

Charges de personnel et frais assimilés :		1.354.294,62 F
salaires	1.006.825 F	
cotisations	320.654 F	
etc...		

Autres charges de gestion courante :		755.843,80 F
contributions aux divers syndicats (Scolaire, Transports, Musique)	331.310 F	
etc...		

Charges financières :		98.313,64 F
intérêts des emprunts		

Charges exceptionnelles :		42.518,00 F
(différences sur réalisations positives de transfert en investissement)		

4.216.408,04 F

#### Recettes :

Produit des services, du domaine :		226.765,81 F
cantine	160.014 F	
location de chasse	57.241 F	
etc...		

Impôts et taxes :		2.684.931,57 F
Impôts locaux	2.631.049 F	

## COMPTE ADMINISTRATIF 2001

Dotations		1.727.186,01 F
Autres produits de gestion courante :		291.784,51 F
Revenus des immeubles	148.754 F	
Remboursement rémunération du personnel	143.030 F	
Produits financiers		49,20 F
Produits exceptionnels		46.122,28 F
Transferts de charges (Indemnité sinistre)		611.241,14 F
Immobilisations corporelles		111.754,91 F
		5.699.835,43 F

### Section d'Investissement

#### Dépenses :

Dépenses d'équipement		2.930.177,78 F
Réfection toiture église (réglée en 2001 : 939.441 F)		
Acquisition locaux laiterie	840.372 F	
Voirie groupe scolaire	383.018 F	
Tracteur	197.615 F	
Cimetière	171.470 F	
etc...		
Dépenses financières (emprunts)		250.357,19 F
		3.180.534,97 F

#### Recettes

606.281,87 F

## BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2002

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES :

- Charges à caractère général	316.977 euros (2.079.232,80 francs)
<i>(Déchets ménagers 520.173 F, éclairage public et bâtiments 242.704 F, etc...)</i>	
- Charges de Personnel et frais assimilés	236.224 euros (1.549.527,90 francs)
- Autres charges de gestion courante <i>(contributions aux syndicats 578.790 F)</i>	153.273 euros (1.005.405 francs)
- Charges financières	13.722 euros (90.010,42 francs)
- Charges exceptionnelles	930 euros (6100,40 francs)
- Virement à la section d'investissement	68.544 euros (449.619,17 francs)
	789.670 euros (5.179.895 francs)

#### RECETTES :

- Produits des services, du domaine <i>(cantine : 177108 Francs )</i>	37.899 euros (248.601,14 francs)
- Impôts et taxes	438.554 euros (2.876.725,70 francs)
- Dotations, participations	255.990 euros (1.679.184,30 francs)
- Autres produits de gestion courante <i>(revenus des Immeubles)</i>	29.727 euros (194.996,34 francs)
- Produits de gestion courante <i>(remboursement sur rémunération du personnel CES,CEC)</i>	27.500 euros (180.388,18 francs)
	789.670 euros (5.179.895 francs)

**BUDGET PRINCIPAL 2002**  
***SECTION D'INVESTISSEMENT***

DEPENSES :

- Dépenses d'Equipement	107.273 euros (703.664,79 francs)
- travaux voirie et sécurité routière : 300.001 francs	
- plan local d'urbanisme : 86.927 francs	
- travaux forestiers :35.598 francs	
- Emprunts (part capital)	38.849 euros (254.832,73 francs)
	<hr/>
	146.122 euros (958.497 francs)

RECETTES :

- Dotations	8.366 euros (54.877,36 francs)
- Subventions	23.477 euros (153.999,02 francs)
- Emprunts	45.735 euros (300.001,93 francs)
- Autofinancement	68.544 euros (449.619,17 francs)
	<hr/>
	146.122 euros (958.497 francs)

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2002**

Le budget supplémentaire permet de mieux ajuster les prévisions du budget primitif, notamment en réintroduisant les résultats de l'année précédente et certaines recettes ou dépenses non connues ou prévues en début d'année.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES :**

- Autres charges de gestion courante	2.939 euros (19.278,58 francs)
- Charges financières	122 euros (800,27 francs)
- Charges exceptionnelles	23.583 euros (154.694,34 francs)
- Virement à la section d'investissement	55.921 euros (366.817,71 francs)
	<hr/>
	82.565 euros (541.590 francs)

**RECETTES :**

- Impôts et Taxes	4.918 euros (32.259,97 francs)
- Dotations, participations	7.500 euros (49.196,78 francs)
- Produits exceptionnels	37.084 euros (243.255,09 francs)
	<hr/>
	49.502 euros (324.711 francs)

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES :**

- Opérations d'équipement	135.858 euros (891.170,06 francs)
- travaux voirie et d'électricité :	
rue du Bauchet, route de vertus :	481.544 francs
- travaux couverture logement communal :	69.997 francs
	<hr/>
	135.858 euros (891.170 francs)

**RECETTES :**

- Subventions	24.578 euros (161.221,11 francs)
- Emprunts	38.400 euros (251.887,49 francs)
- Plus value de cessions	16.959 euros (111.243,75 francs)
- Autofinancement	55.921 euros (366.817,71 francs)
	<hr/>
	135.858 euros (891.170 francs)



## SAINT MARTIN D'ABLOIS

Pendant la Révolution ( suite)

Le 12 avril, autre perquisition d'armes chez Jean-Baptiste Millé, garde du ci-devant fief de la Presle, appartenant au citoyen Guillaume de Sauvil.

Ce dernier déclara qu'il n'était point sujet au désarmement, attendu qu'il ne conservait en ce moment que les propriétés appartenant au citoyen Sennegon, acquéreur de la ci-devant terre et seigneurie dudit Saint Martin d'Ablois. Est-ce comme biens nationaux ? Apparemment, puisque rien n'indique qu'il y ait eu transmission régulière de la part du comte de Vauvineux. Puisque nous venons de parler du citoyen Sennegon, disons que le 28 avril 1793, il y eut présentation à la Municipalité réunie des fils de François-Mary Sannegond (sic), propriétaire de la ci devant Terre d'Ablois, ayant noms Auguste-Marie-Toussaint et Etienne-François-Marie, lesquels étaient munis de passeports et certificats de civisme de la section de la Place des Fédérés de Paris, dont il leur fut donné acte.

Une incartade absolument drôlatique, qui avait motivé la réunion des officiers municipaux, le 24 juin 1793, au lieu ordinaire des séances, à l'issue de la messe paroissiale où se trouvait le procureur. Ce dernier avait fait savoir à l'assemblée qu'à l'instant de la communion du célébrant, il avait vu le sieur Chéron père se lever de sa place, frapper à grands coups redoublés sur les bancs, dans le chœur, de manière à troubler le service divin en criant plusieurs fois aux chantres : "Vous ne devez point chanter cela et ce n'est point cela." C'était, observa le Procureur de la commune, à l'occasion du Domine *salvum fac regem*. Les chantres avaient cessé sans doute ; mais non sans lui faire une représentation sur son esclandre.

Conclusion : dix livres d'amende furent prononcées contre Chéron, malgré ses excuses et qu'il eut mis sur le compte de son patriotisme le fait d'avoir troublé le service divin.

Tout en l'engageant formellement à ne plus troubler à l'avenir le service divin et (tel est le considérant) : "pour son peu de respect dans l'église, notamment un jour où le Saint-Sacrement était exposé, disons que le sieur Chéron sera tenu de faire excuse à M. le Curé, à l'église, à la messe paroissiale et de nous en justifier et faute par lui de faire cette justification, nous réservons de prononcer une plus grande peine."

Signé : Mignon, Goutorbe, Geoffroy, Paupert, etc.

Ablois eut aussi son temple de l'Etre suprême et le récit suivant ne peut qu'être trouvé bizarre et étrange.

C'était le 26 messidor an II. Les citoyens commissaires nommés par le Comité de surveillance et la Société populaire, avaient arrêté le mode de fête de la Fédération, ainsi qu'il suit : "Il y aura une réunion de tous les citoyens de la commune dûment convoqués, qui se rendront au Temple dédié à l'Etre suprême. A l'Arbre de la Liberté, pendant le trajet, il sera chanté différents hymnes. Arrivé à l'Arbre, il y sera prononcé un discours sur l'objet de la fête et renouvelé le même serment que celui prononcé, lors de la plantation. De cet Arbre, le cortège se rendra au lieu ordinaire où se sont célébrées les fêtes du 14 Juillet, auquel lieu seront établis différents jeux et danses, pour l'amusement de la jeunesse et tiré un prix pour l'amusement des autres citoyens, lequel prix sera composé d'une tasse d'argent."

Signé : Goutorbe, Bardet, Geoffroy, Lallement, Sennegon, etc.

On se crut obligé, à un certain moment, de prendre des précautions contre la famine, à preuve la réquisition faite aux officiers municipaux de Montmort de faire conduire le 15 juillet 1793, sur le marché de Saint-Martin-d'Ablois, 25 boisseaux de blé ; à ceux de la Caure la même quantité, à ceux du Baizil, 35 ; à ceux de Festigny, 30 ; à ceux de Lucy, 25.

"Le Procureur de la commune ouï, les citoyens Rossignol et Breul sont envoyés à Montmort, Lucy, La Caure, Le Baizil, pour solliciter la délivrance de ces quantités de blé et en suivre l'envoi sur le marché d'Ablois. Les Commissaires ci-dessus désignés exposeront dans les différentes communes où ils doivent se transporter le pressant besoin de la commune d'Ablois et de celles qui l'environnent et les inviteront au nom de l'humanité à amener même une plus grande quantité de blé que celle fixée."

Fait en séance publique, le 14 juillet 1793, l'an II de la République.

Malgré les temps où l'on se trouvait, la foi était restée vivace à Ablois.

En effet, le 13 août 1793, le Conseil de la Commune, le Maire et les officiers municipaux s'étaient assemblés à propos de la demande du citoyen curé s'il pouvait faire procession, le jour de l'Assomption à la *Croix de la Lune*, non comme procession votée par Louis XIII, suivant l'ancien usage ; mais comme procession en l'honneur de la Sainte Vierge et simplement de dévotion et comme il est de coutume de le faire à toutes les fêtes de la Vierge dans le pays.

"Sur quoi le Procureur de la commune ouï :

Il a été arrêté à l'unanimité, que le citoyen curé fera ledit jour de l'Assomption, ainsi qu'il est d'usage de la faire aux autres fêtes de la Vierge, une procession de ladite *Croix de la Lune* ; que préalablement il l'annoncera au prône de la messe de ladite fête."

Fait le jour, mois et an susdits.

Signé : Rossignol, Coquerel, Bardet, **Breul**, etc.

*Quelques particularités de l'an III et l'an IV. - Les combinaisons financières de M. de Vauvineux, dernier seigneur d'Ablois.*

Le 8 thermidor an III, Humbert, représentant du peuple, en mission dans la Marne, la Seine-et-Marne et l'Aisne, pour diriger les opérations relatives à l'approvisionnement de Paris, fait des réquisitions de charbon dans la forêt d'Enghien.

Le 30 nivôse an III, eut lieu la fête commémorative de l'exécution de Louis XVI, en vertu d'une délibération de la municipalité, pour répondre à l'ordre de la Convention, pour le 2 pluviôse suivant, de faire cette fête "en mémoire de la mort du dernier tyran" (sic).

Alors, il fut fait la proposition d'inviter la Garde nationale à se trouver au devant de la maison commune, ledit jour, à deux heures de relevée, pour de là se rendre, suivie de la municipalité, au lieu de "l'hôtel de la patrie, y allumer un feu de *joye*, composé de 50 fagots préparés à cet effet."

Voilà des frais d'illumination qui ne pouvaient beaucoup obérer la commune.

Cette proposition fut admise et il fut demandé au citoyen Sennegon de faire l'avance de cinquante fagots.

Le 19 vendémiaire an IV, il y eut la prestation de serment, dans la forme déjà connue, devant la municipalité d'Ablois, du citoyen Claude Lauton, ex-habitant de Pierry, dont il était le curé, au moment où éclata la Révolution.

Ont signé conjointement avec lui : Rossignol, Chéron, Duclos, etc.

Dans la même séance, on déclara que le local choisi pour l'exercice du culte catholique serait l'ancienne église. Dans le vrai, la municipalité d'Ablois, devançait Bonaparte, premier Consul, pour la réouverture des églises.

Je terminerai cette résurrection historique d'Ablois, parce que je sais de son dernier seigneur, le comte de Vauvineux, qui fit l'acquisition de cette Terre, au prix de 3.000.000 livres, le 20 octobre 1780, des mains de Marie-Catherine de Tessé, veuve de Pierre de Meulan. Il avait nom Louis-Philippe Pottin, comte du Chesne, du Mée et de Vauvineux. En 1786, le Roi l'autorisa à porter le nom de Saint-Martin-d'Ablois Pottin de Vauvineux. La Révolution le déposséda de sa terre qui, ainsi qu'il a déjà été dit, fut achetée par un M. Sennegond.

Les descendants du dernier seigneur d'Ablois existent encore et occupent des charges distinguées.

Mais ce qui le désigne plus spécialement pour faire partie de ce travail local sur la Révolution, c'est le rôle original qu'il y joua, par l'invention d'une banque, dont le brevet signé Louis XVI est encore dans la famille, ainsi qu'un certificat d'actions, légalisé par le citoyen Cassius.

Voici ce que je lis à son sujet dans le *Courrier français* du 26 mars 1792 :

"C'est un homme bien étonnant que ce M.Pottin de Vauvineux. On l'accusait, il y a six mois, de ne pas payer ses dettes, et aujourd'hui, il brûle les assignats avec aussi peu de ménagement que nous faisons des allumettes. Déjà, disait hier soir (l'Assemblée nationale du 25 mars s'en était occupée), le rapporteur chargé de nous instruire de son établissement, déjà, il en a retiré pour 75.000 livres qu'il offre à la nation pour être brûlés. " La capitale, disait-il, vient de voir naître dans son sein un établissement, incompréhensible au premier coup d'œil, mais dont les combinaisons secrètes se découvrent à l'œil de l'observateur. M.Pottin de Vauvineux a levé une banque, où celui qui veut avoir de l'argent au pair, va porter un assignat de 100 livres et 28 livres en argent. Le remboursement ne se fait que lorsque sept personnes ont apporté la même somme et, sur sept actionnaires, il n'y en a qu'un qui soit remboursé en argent ; le profit qui résulte de cette opération pour le banquier n'est pas difficile à concevoir. Votre Comité des finances pense que M.Pottin, en déposant sur le bureau une partie des assignats qu'il retire de la circulation, associe en quelque sorte la nation au bénéfice de la banque ; et il croit aussi que cela ne doit pas être. En conséquence, il vous propose de décréter que les 75.000 livres en assignats, déposés par M.Pottin, pour être brûlés, lui seront incessamment remis par le trésorier de la caisse de l'extraordinaire.

Ce projet-là a été vivement appuyé par un membre, lequel a observé que les opérations de M. de Vauvineux présentent des progressions surprenantes : "Car, disait-il, le premier actionnaire n'est remboursé que lorsqu'il s'en est présenté six autres ; chacun de ces six ne sera remboursé que lorsqu'il y aura 42 actionnaires ; ceux-ci ne le seront que lorsqu'il y en aura 94 ; enfin, ces derniers ne recevront leur remboursement que lorsque 2.058 nouveaux actionnaires se seront présentés. Si l'on examine le temps qu'il faudra pour chaque actionnaire soit remboursé à son tour et les millions qu'il faut supposer dans la caisse de M. de Vauvineux, pour opérer ces établissements, on sera effrayé de l'entreprise."

Cependant M. Bazire remarquait que l'Assemblée ne devait prendre aucune part à cette banque et que si elle la prenait sous sa protection spéciale, il n'en faudrait pas davantage pour faire hausser le prix de l'argent. On s'est borné à ajourner le projet du Comité.

M. de Vauvineux devait à nouveau occuper le tapis, c'était à la séance de l'Assemblée nationale du 4 avril 1792. La séance avait été ouverte par la lecture d'une lettre de ce banquier *modern styl*, dirait-on aujourd'hui, dans laquelle il rend compte de la visite que lui ont rendu les commissaires nommés par le corps municipal, lesquels ont trouvé chez lui, en billets, 270.000 livres ; 500 marcs d'argent à 52 livres, 26.000 livres ; un bon de trois cent louis en or ; 800 louis en or ; douze sacs de 1.200 ; et huit marcs de vieux louis. M. Pottin ajoutait qu'on aurait trouvé chez lui bien plus d'argent, sans les dépenses excessives qu'il a été obligé de faire pour l'établissement de sa banque.

M. de Vauvineux avait-il rêvé d'être un nouveau Law ? Rencontra-t-il beaucoup d'adeptes et remporta-t-il beaucoup de bénéfices sur eux ? L'histoire de cette banque singulière paraît en rester là. Ce qui est certain, c'est que les pouvoirs publics ont opposé une fin de non recevoir à ses propositions. En tous cas et en un point, M.de Vauvineux se rattache à la fois à Ablois et à la Révolution, et peut bien servir de dénouement à mon travail historique.

**FIN**

**ETAT CIVIL****NAISSANCES**

Jules ROYER  
05 Janvier 2002  
de Fabien ROYER et de Laurence PERNET  
12 rue Julien Ducos

Océane JUDIC  
04 Avril 2002  
de Jean-Baptiste JUDIC et de Maria Do Carmo DE  
VASCONCELOS SAMPAIO  
11 allée du Verger

Chloé BLANCARD  
23 Avril 2002  
de Bruno BLANCARD et de Claudie GARDA  
Rue Georges Rosset

Julien LALOUELLE  
8 Mai 2002  
de Hervé LALOUELLE et de Caroline REMOVILLE  
62 rue Julien Ducos

Nathan BEANCOURT  
24 Mai 2002  
de Patrick BEANCOURT et de Christine  
CHEVOLLEAU  
31 avenue de Paris

Laura FERNANDES  
10 Juin 2002  
se Christophe FERNANDES et de Nathalie SCHEID  
7 place du Général de Gaulle

Léonard THIEBAUT  
17 Juin 2002  
de Jean-Michel THIEBAUT ET de Maryline  
GAUTRON  
2 rue Georges Rosset

Lou-Anne CEZ  
02 Août 2002  
de Damien CEZ et de Karelle THEKAL  
7 rue des Sources

Camille BURGHER  
26 Août 2002  
de Eric BURGHER et de Nathalie DENOUAL  
13 rue des Lambourgs

**DECES**

Mme Juliette FLAMMAND Veuve MALETTE, le 1<sup>er</sup> Janvier 2002 (Transcription)  
Mme Gabrielle HERVE Veuve CEZ, le 2 Janvier 2002 (Transcription)  
Mme Marthe VANDENBERG Veuve GROSJEAN, le 18 Janvier 2002  
Mr Pierre LAURENT, le 19 Mars 2002  
Mr Léon JAMART, le 13 Avril 2002 (Transcription)  
Mme Jacqueline RUELLE Veuve SANJAIME, le 14 Mai 2002 (Transcription)  
Mme Dolly GERMINAL épouse THIBAUT, le 16 Mai 2002 (Transcription)  
Mme Jeannine FOURNY Veuve BERAT, le 30 Mai 2002 (Transcription)  
Mme Simone BARILLOT épouse SANDY, le 20 Juin 2002  
Mr Jacques BROUART, le 09 Août 2002  
Mme Madeleine ALLOUX épouse SENNEPIN, le 18 Août 2002  
Mr André LEBRUN, le 10 Septembre 2002 (Transcription)  
Mme Marie-Claire RICHARD épouse ISAAC, le 15 Septembre 2002 (Transcription)  
Mme Julie SOBANSKI épouse JELMONI, le 03 Octobre 2002 (Transcription)  
Mme Colette GOBERT épouse BONBLED, le 09 Octobre 2002 (Transcription)  
Mr Augustin JOURNAL, le 20 Octobre 2002 (Transcription)

## MARIAGES

Olivier CHANGENOT et Bénédicte FEROT, le 25 Mai 2002  
David QUENARDEL et Virginie HUOT, le 22 Juin 2002  
Frédéric SAURON et Sandrine VIGNE, le 20 Juillet 2002  
Cyril LAURENT et Stéphanie GAGNOUX, le 27 Juillet 2002  
François MATHIEU et Véronika LJUBISIC, le 10 Août 2002  
Dany URBES et Catherine FREROT, le 10 Août 2002  
Jean-Louis FOSSIER et Yveline COZE, le 14 Septembre 2002  
Cyril SENTENAC et Laëtitia HAVEZ, le 12 Octobre 2002

## PRIX DU FLEURISSEMENT 2002



## JANVIER 2003 : LES LAUREATS

COUVERTURE-ZINGUERIE  
ÉTANCHÉITÉ

**SERIP** s.a.r.l.

*Jacques Della-Patrona*

DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COUVERTURE D'ANGERS

ATELIER : 10, rue des Malbouches - 51200 EPERNAY

SIÈGE SOCIAL : 3, Rue d'Enghien  
B.P. 10

51530 Saint-Martin d'Ablois  
Tél. 03 26 59 95 88 - Fax : 03 26 59 99 82

**LAURENCE**  
*Coiffure*

**SALON MIXTE**

*Sur rendez-vous pour dames  
Sans rendez-vous pour hommes*


78, rue Julien Ducos  
Saint-Martin-d'Ablois

Tél. 03 26 59 97 51

**ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE**  
*Industriel & Bâtiment*



**FRÉDÉRIC  
FORGET**

 03 26 59 98 88

12, rue des Lambourgs  
51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS

**Guy  
CHARPENTIER**

*CHAUFFAGE  
ELECTRICITE GENERALE*

03 26 59 93 92

79, rue Julien Ducos  
St-MARTIN - D'ABLOIS



**RENAULT**

**Garage H. SOUVERAIN**

Agent RENAULT

*Vente Véhicules Neufs et Occasions - Réparations Toutes Marques*

*Matériel Viticole - Agricole*

*Espaces verts*

27, Avenue de Paris - SAINT-MARTIN D'ABLOIS Tél. 03 26 59 96 18

**Métallerie Michel Sauron**

14, rue des Meulières - Saint-Martin d'Ablois

# AVIS DE RECHERCHE...



1: Monique THIEBAULT - 2: Francis BROCHOT - 3: José DROMARD - 4: Lionel CELLIER - 5: Christian CELLIER - 6: Carole VANDENBERG - 7: Michel BACART - 8: Bruno SODOYER - 9: Jean-Marie BILET - 10: Jocelyne CEZ - 11: Jean-Marc SODOYER - 12: Dominique JAMART



QUELQUES ANNEES PLUS TARD



**NETTOYAGE  
DU  
PARC  
DU SOURDON**



**EXPOSITION  
CLASSE DE  
NEIGE**

**MARCHE  
AUX  
FLEURS**







**8 MAI : LE DISCOURS**



**8 MAI :  
AUX DRAPEAUX**



**TOURNOI  
DE  
TENNIS :  
LES FINALISTES**



**PRIX DE SAINT MARTIN  
D'ABLOIS A  
L'HIPPODROME DE REIMS**



**RECEPTION DES BRETONS D'AVESSAC**



**11 NOVEMBRE :  
LE DISCOURS**



**LES FOULEES  
ABLUTIENNES :  
Anne-Sophie FOUJU :  
1<sup>ère</sup> ABLUTIENNE**



**EXPO CARTES  
POSTALES :  
Mme DROMARD :  
1000<sup>e</sup> visiteur  
Mme BOONEN et  
Mr VOISIN :  
Lauréats du  
CONCOURS**

## PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Résumées...

#### Séance du 28 Janvier 2002

##### \* Plan local d'Urbanisme : choix du bureau d'étude.

Le Conseil Municipal retient la candidature du Bureau d'Etude et de Conseil en Environnement et Aménagement "ENVIRONNEMENT CONSEIL" 51000 Châlons en Champagne.

Le montant du devis s'élève à 11.831,43 euros TTC (77607,32 francs) auxquels il faut ajouter les frais relatifs à la publicité et à la fourniture de documents.

Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général et de l'Etat.

##### \* Dénomination de voirie.

Il est décidé de dénommer "Allée du Puits" la voie du lotissement actuellement en construction au Sourdon.

##### \* Contrat Educatif Local 2001-2002

Les participations financières des cocontractants sont arrêtées comme suit :

- Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Marne  
5.381,45 euros (35.300 francs)
- Les fonds étant versés directement à la commune, la répartition sera assurée ci-après:  
Association des Parents d'Elèves : 3.856,96 euros (25.300 francs)  
A.S.L.A : 1.524,49 euros (10.000 francs)

##### \* Désaffectation de l'Ecole Mixte 1 (école de garçons) et du bâtiment préfabriqué (école maternelle).

Suite à la construction du groupe scolaire, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet d'autoriser la désaffectation de l'école mixte 1 et du bâtiment préfabriqué, afin que ces biens communaux soient réintégrés dans le domaine privé de la commune.

#### Séance du 25 Février 2002

##### \* Circulation Routière.

Compte tenu de la prochaine mise en service des feux tricolores, il est nécessaire que les conducteurs abordent le virage à hauteur de la rue du Pont de la Brèche, à vitesse réduite. Pour ce faire, outre les panneaux qui annoncent les feux tricolores, la vitesse limitée à 45 Km dans la traversée du village et la modification du carrefour, il est décidé d'instituer le stationnement unilatéral rue Julien Ducos, dans le sens descendant.

En effet, il est couramment constaté que la vitesse est réduite lors du stationnement côté pair.

\* **Assainissement : Auto-Surveillance de la station d'épuration**

Le Maire commente les dispositions des arrêtés du 22 Décembre 1994 et de la circulaire du 6 Novembre 2000 relatifs à l'auto-surveillance et aux prescriptions techniques des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

Compte tenu des dispositions énoncées, il ressort que les travaux nécessaires à l'auto-surveillance de la station d'épuration doivent être entrepris.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le devis établi par la Société des Eaux de la Ville d'Epernay, soit 22.123,80 euros.
- charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de Bassin Seine Normandie.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le financement de ces travaux sera assuré par les subventions et par prélèvement sur les fonds libres.

**Séance du 15 Avril 2002**

\* **Budget primitif.**

Les différents chapitres figurent page 4 et 5.

\* **Impôts Locaux 2002.**

Un coefficient de majoration uniforme de 1,03 est appliqué à l'ensemble des quatre taxes ce qui permettra de recueillir les produits suivants :

Taxe d'habitation	15,49 %	150.299 euros (985.896,80 francs)
Foncier bâti	26,15 %	171.308 euros (1.123.706,80 francs)
Foncier non bâti	26,15 %	34.282 euros (224.875,18 francs)
Taxe Professionnelle	10,03 %	47.451 euros (311.258,18 francs)

\* **Subvention classe nature.**

Une subvention de 762 euros (4998,39 francs) est allouée à la Coopérative Scolaire des classes de CE2 et CM1 pour l'organisation de la classe nature qui aura lieu au Lac du Der du 27 au 31 Mai 2002.

\* **Hydraulique du Vignoble.**

Suite à la réunion du 11 Mars 2002 à laquelle étaient invités les propriétaires et exploitants du terroir viticole ablutien, la commune prend à sa charge **les frais d'étude** relative aux travaux d'hydraulique du vignoble.

\* **Travaux en forêt communale.**

Le devis établi par l'O.N.F concernant les travaux forestiers des parcelles 25 et 26 soit 5.426,85 euros (35.597,80 francs) en section d'investissement et 51,66 euros (338,87 francs) est accepté.

## Séance du 27 Mai 2002

### \* Subvention à l'A.F.R pour l'organisation du Centre de Loisirs.

Une subvention de 480 euros (3148,50 francs) est allouée à l'Association Familles Rurales de Saint Martin d'Ablois pour l'organisation du centre de loisirs qui sera ouvert du 1<sup>er</sup> au 26 Juillet 2002.

Par ailleurs, un agent communal sera mis à la disposition de l'association pour la restauration du midi.

### \* Stationnement unilatéral rue Julien Ducos.

Monsieur le Maire rappelle que le stationnement unilatéral rue Julien Ducos a été instauré à titre d'essai, afin de réduire la vitesse des véhicules dans le sens descendant.

Depuis la mise en place de cette mesure, il s'avère que le stationnement unilatéral, côté pair, permet une réduction naturelle de la vitesse. Il est donc décidé de maintenir ledit stationnement.

### \* Organisation des Foulées Ablutiennes.

Suite à l'impossibilité d'inscrire au calendrier des courses pédestres, les Foulées Ablutiennes, chaque année, le 8 Mai, Monsieur le Maire charge Monsieur Bernard Bouvier de mettre en place techniquement cette course, chaque premier dimanche de Novembre, date devenue libre en raison de l'arrêt de l'épreuve sézannaise

Les Foulées Ablutiennes qui comporteraient quatre courses seraient organisées par l'ASLA, le Racing d'Epemay et la Commission Municipale des Sports.

## Séance du 25 Juin 2002

### \* Compte Administratif 2001.

Les différents chapitres figurent page 2 et 3.

### \* Montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des syndicats d'électricité, tels que le Syndicat d'électricité auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> Janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;
- que la redevance due au titre 2002 soit fixée au prorata de la période restant à courir à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

Le Conseil municipal après avoir entendu et délibéré :

adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

**\* Dénomination devoie.**

La voie du lotissement actuellement en construction chemin du Moulin Bleu est dénommée "Allée des Reguins".

**\* Etude financière en vue de la création d'une communauté de communes.**

Monsieur le Maire propose de faire réaliser par un cabinet spécialisé, des simulations financières, en vue de la création d'une communauté de communes regroupant des communes rurales.

Le devis présenté par OMNIS Conseil Public , qui s'élève à 1.304 euros (8553,68 francs) est accepté.

**Séance du 30 Septembre 2002**

**\* Forêt Communale :Aide au Nettoyage.**

Le Conseil Municipal approuve les dispositions du projet relatif au nettoyage de 5,31 hectares sis sur la parcelle n° 21 et sollicite l'octroi de l'aide publique soit 80 % du montant hors taxes des travaux : 2723,28 euros (17.863,55 francs).

**Séance du 25 Novembre 2002**

**\* Hydraulique du vignoble.**

Après examen des offres, le Conseil Municipal décide de retenir le bureau d'étude CEDRAT dont le devis s'élève à 14.925,40 euros (97.904,20 francs).

Une demande de subvention sera adressée à l'Agence de Bassin Seine Normandie dont le taux de participation est fixé à 70 % du coût hors taxes.

**\* Plan local d'urbanisme : Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable(P.A.D.D).**

Le Conseil Municipal adopte les dispositions du PADD qui définit dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L 110 et L 121.1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

**\* Attribution de subventions pour l'année 2002.**

- Association des Parents d'Elèves :	
-Sapin de Noël :	305 euros (2000,67 francs))
- à titre de fonctionnement :	208 euros (1364,39 francs)
- Amicale des Sapeurs Pompiers :	1840 euros (12.069,61 francs)
- Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR)	1200 euros (7871,48 francs)
- Union Sportive de Saint Martin d'Ablois	1680 euros (11.020,08 francs)
- Club Loisirs et Amitiés	672 euros (4408,03 francs)
- Tennis Club Ablutien	504 euros (3306,02 francs)
- Groupement de développement animation en milieu rural (GDAMR-ABCD)	504 euros (3306,02 francs)
- Coopératives Scolaires (180 € x2)	360 euros (2361,49 francs)
- Association des Anciens Combattants	232 euros (1521,82 francs)
- Association Sports et Loisirs Ablutienne (ASLA)	504 euros (3306,02 francs)
- Saint Martin Jumelage	504 euros (3306,02 francs)
- Association des Jeunes de St Martin d'Ablois (pour frais de création)	150 euros (983,94 francs)

**\* Congrès Cantonal des Anciens Combattants.**

A l'occasion du congrès cantonal des Anciens Combattants qui se tiendra à St Martin d'Ablois le 6 Avril 2003, la commune engagera une fanfare et versera une subvention pour l'organisation du vin d'honneur. Le montant de ladite subvention sera fixé ultérieurement.

**\* Blason de la commune de Saint Martin d'Ablois.**

Le Maire informe l'assemblée que le Centre Généalogique et Héraldique de la Marne demande que le blason de la commune soit officialisé après avoir été rendu conforme aux règles de l'héraldique ce qui permettrait de faire paraître ledit blason dans l'Armorial des communes de la Marne.

Pour ce faire, le blason devrait être modifié. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal n'accepte pas le modèle présenté par l'héraldiste et décide de ne pas réserver une suite favorable à cette demande.

**Séance du 2 Décembre 2002**

**\* Budget Supplémentaire.**

Les différents chapitres figurent page 6.

**\* Instauration du principe de la participation pour voie nouvelle et réseaux sur le territoire de la commune de Saint Martin d'Ablois.**

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1, L.332-11-1 et L.332-11-2 ;

- considérant que les articles susvisés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des nouvelles voies publiques et des réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;
- considérant que les articles sus-mentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts des travaux assimilés à la création d'une nouvelle voie publique réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

le conseil municipal décide,

- d'instaurer le régime de la participation pour le financement des voies nouvelles et des réseaux définie aux articles L.332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme.



ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

**PATRICE PLUVINET**

- NEUF - RENOVATION - PROTECTION
- ISOLATION - CHAUFFAGE - FAUX-PLAFONDS
- AGENCEMENT MAGASIN : Eclairage, enseigne, etc...

21, rue des Rochettes - 51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS - Tél. : 03 26 59 94 26

C  
O  
N  
F  
I  
S  
E  
R  
I  
EBoulangerie - Pâtisserie  
**D. Rioblanc**15, Place Général de Gaulle  
Saint-Martin d'Ablois

Tél. 03 26 59 94 30

G  
I  
A  
R  
E  
S

Bar-Restaurant — Cuisine soignée

**AUBERGE DU SOURDON**  
Sandrine et Patrick LECLERE*Pensez à notre service " Plat à emporter "*

51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS — Tél. : 03 26 59 90 22

Ouvert tous les midis  
du Mardi au Dimanche  
et le  
**SAMEDI SOIR**

ASSURANCES JACOUET

ASSURANCES TOUTES BRANCHES  
CONTRATS COMPÉTITIFS : AUTOMOBILE, MOTO...6, avenue Paul Chandon  
B.P. 107 - 51204 ÉPERNAY Cedex  
TÉL. 03 26 54 38 22 - FAX : 03 26 54 61 80  
e-mail : EPERNAY-PAUL-CHANDON@lesagents.gan.fr*N'hésitez pas à demander nos tarifs*

## AVIS DE RECHERCHE...



**Ecole des filles  
Année 1957**

**Le Conseil Municipal  
convie le 8 Mai 2003,  
au défilé patriotique,  
les personnes présentes sur cette  
photographie.**

# “Un problème d'eau ? Que faire en cas d'urgence ?”



“Nos équipes techniques  
sont en alerte 24 heures  
sur 24, 7 jours sur 7.  
En cas de manque d'eau ou de fuites,  
un technicien se rend sur place  
dans les 2 heures.”



*eau*

2, Avenue du Vercors - BP 1025  
51318 EPERNAY CEDEX  
Tél. (N° AZUR) 08 10 463 463



**L'ABLUTIEN N° 19 - FEVRIER 2003**  
**Responsable de la Publication : Jackie BARROIS**  
**Comité de rédaction : Jackie BARROIS, Philippe BUFFET,**  
**Marie-Line CHARPENTIER, Valérie FUSELIER, Joëlle RODIER,**  
**Alain de VILLEPIN.**  
**Réalisation technique et Impression : Joëlle RODIER,**  
**Sandrine BASTIEN, Isabelle LAVAURE**